

KAYOU - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La société ROKAÏ NEGOCE est une entreprise spécialisée dans la commercialisation et la livraison, auprès de ses clients, de produits et accessoires pour l'aménagement et la création d'espaces verts, tels que produits minéraux (galets, graviers, sables), dalles, pavés, parements, bordures, gazon synthétique, éléments en bois. Elle propose ses produits et services, sous la marque « KAYOU », à une clientèle de particuliers ou de professionnels, sur commande ou à la vente directe dans son établissement situé à SAINT GILLES CROIX DE VIE, 33 route de l'Aiguillon.

1. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1.1. Objet

Les conditions générales décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société ROKAÏ NEGOCE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 100.000 Euros, dont le siège social est à SAINT GILLES CROIX DE VIE (85800), 33 route de l'Aiguillon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 883 840 159 (ci-après « la Société ») et de ses clients (ci-après « le Client »), dans le cadre de la **vente (avec ou sans livraison) des produits de la Société.**

Les présentes conditions générales de vente et de services constituent le socle unique de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à chaque Client avec chaque Devis, ainsi que à chaque Client qui en fait la demande.

Elles forment, avec les informations présentées sur le Devis, l'information précontractuelle due en application des articles L.111-1 et suivants du Code de la consommation et des articles L.441-1 et suivants du Code de Commerce.

En cas de contradiction entre une ou plusieurs stipulations, dans l'un quelconque de ces documents, le Devis prévaudra sur les conditions générales.

1.2. Opposabilité - Acceptation - Modification

Toute commande passée ou tout achat direct réalisé par le Client est soumis aux présentes conditions générales, complétées le cas échéant, par le Devis, le bon de commande et toutes conditions particulières convenues par écrit entre les parties. **Elles prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions d'achat du Client.**

Toute commande ou tout achat du Client ou toute acceptation du Devis de la Société entraîne l'acceptation expresse et sans réserve par le Client des présentes conditions générales.

Les présentes conditions générales sont susceptibles d'être modifiées à tout moment par la Société. Pour chaque commande, c'est la version des conditions générales communiquées avec le Devis qui s'appliquera. En cas d'achat direct sur le parc ou de commande directe passée par le Client, c'est la version des conditions générales en vigueur à la date de la commande ou de l'achat qui s'appliquera.

En cas d'inscription en compte d'un Client, il lui sera demandé de signer les conditions générales de la Société lors de l'ouverture de son compte client.

S'agissant des clients inscrits en compte auprès de la Société, de commandes à exécutions successives ou échelonnées dans le temps, toute version modifiée des conditions générales entrera en vigueur 8 jours après l'information qui en aura été faite au Client par la Société, par tout moyen. Seule la version en vigueur des conditions générales aura valeur juridique entre la Société et le Client.

Le fait pour la Société de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales ou des conditions particulières de la commande ne peut être interprété de sa part comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des conditions générales sauf s'il s'agit d'une clause impulsive et déterminante ayant amené l'une des parties à conclure le contrat de vente.

2. DEVIS ET ETUDES

Sur la base des informations que le Client s'engage à lui communiquer, relatives notamment à ses besoins spécifiques et à l'usage prévu des produits commandés, et à sa demande, la Société établit un devis (ci-après « le Devis »)

Les Devis, études et de manière générale, les documents de toute nature remis ou envoyés par la Société demeurent confidentiels et la propriété exclusive de notre Société, seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents. Ils ne peuvent en aucun cas être ni communiqués à tout tiers par le Client, ni exécutés par d'autres entreprises, sous quelque motif que ce soit, sous peine de dommages-intérêts. Le Client s'engage à les restituer sur simple demande de la Société.

Ces documents sont établis gratuitement s'ils sont suivis de la commande dont ils sont l'objet. Dans le cas contraire, la Société se réserve le droit de facturer ses frais d'études et de déplacements.

3. DUREE ET ACCEPTATION DE L'OFFRE

Sauf conditions particulières indiquées sur le Devis, celui-ci est valable pendant une durée de 30 jours à compter de sa communication au Client par la Société.

Le Devis ou le bon de commande sera réputé accepté par le Client et **irrévocable**, à compter de la date de sa réception par la Société, revêtu de la signature du Client, précédée de la mention « bon pour accord ».

La commande n'est définitive et ne prend effet qu'après l'envoi par la Société d'un accusé de réception et le paiement de l'acompte prévu au Devis et dû à sa signature.

Lorsque le Devis est signé hors des locaux de la Société, en présence d'un représentant de la Société, immédiatement après remise au Client, et en dehors des foires et salons, le Client, ayant la qualité de consommateur au sens du Code de la consommation, dispose d'un délai de 14 jours, à compter de l'acceptation du Devis, dans les conditions prévues au document annexé aux présentes conditions générales, accompagné du bordereau nécessaire pour l'exercice du droit de rétractation. Le droit de rétractation ne peut être exercé sur les produits qui, après avoir été livrés et de par leur nature, sont mélangés de manière indissociable avec d'autres articles (exemples : sable, graviers, colles...). Si le Client sollicite néanmoins l'exécution de la commande pendant le délai de rétractation dont il bénéficie, le Client indique sur le Devis : « *Je souhaite expressément l'exécution des travaux avant la fin du délai de rétractation* ».

Le Client, ayant la qualité de consommateur au sens du Code la consommation, est informé qu'il ne dispose pas de délai de rétractation pour toute commande conclue à l'occasion d'une foire ou d'un salon.

Toute modification du Devis, à sa signature ou ultérieurement, est soumise à l'acceptation de la Société et sera facturée en sus.

4. PRIX

Les prix TTC, unitaires, au poids ou au volume, sont affichés sur le parc, sur ou à côté des produits concernés. Les frais supplémentaires, notamment de livraison, sont affichés sur le parc et le site internet de la Société et communiqués au Client, avant tout achat.

Les prix figurant sur tout Devis sont établis départ du parc, sur la base des conditions économiques en vigueur à la date du Devis, et sont valables pour la durée indiquée sur le Devis. Ils tiennent compte notamment de la quantité et de la qualité des produits mis en œuvre et de leur coût.

Tout changement quelconque de l'une de ces données sera susceptible d'entraîner une modification du prix indiqué et un complément de facturation.

Les prix seront également actualisés en cas d'évolution significative du cours des matériaux de plus de 5% entre la date d'établissement du Devis et celle de la livraison.

Les prix sont stipulés en Euros et hors taxes. Les taxes de toute nature applicables à raison des produits vendus, notamment la taxe sur la valeur ajoutée, seront facturées en sus, au taux en vigueur à la date de livraison au Client et sont mentionnées sur le Devis.

Les prix sont stipulés hors frais annexes de toute nature, notamment de livraison, qui seront facturés en sus et sont mentionnés sur le Devis.

5. FACTURATION

La facture est établie à la date de mise à disposition des produits au Client.

Toute contestation de facture doit être adressée par le Client, par écrit, dans les quinze jours de sa réception.

6. PAIEMENT

6.1 Acompte. La Société pourra exiger le paiement d'un acompte, à la signature du Devis. Tout acompte versé par le Client restera acquis à la Société.

6.2 Modalités. Aucun escompte n'est accordé en cas de règlement anticipé.

La Société accepte les paiements par chèque ou virement, sur le compte bancaire dont les coordonnées figurent sur le Devis ou la facture de la Société. En cas d'achat direct sur le parc, la Société accepte les

paiements en espèce, par carte bancaire et par chèque, sous réserve des conditions particulières affichées en caisse.

Sauf accord des parties, ne constitue pas un paiement au sens de la présente disposition, la remise de traite ou tout autre document créant une obligation de payer.

6.3 Défaut - retard de paiement. En cas de retard de paiement, la Société pourra suspendre toutes les prestations et commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Le défaut de paiement de toute somme due à son échéance rendra immédiatement exigible l'intégralité des sommes dues au titre de la commande et entraînera de plein droit, sans mise en demeure préalable, le lendemain de la date d'exigibilité de la facture :

1. Si le Client est un consommateur :

- Le paiement d'un intérêt au taux légal ;
- Le remboursement par le Client des frais de recouvrement que la Société aura exposés, dans les conditions prévues par la loi.

2. Si le Client est un professionnel :

- Le paiement de pénalités de retard calculées au taux en vigueur de refinancement de la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points ;
- Le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros HT et d'une indemnité complémentaire, sur justification des coûts exposés, si les frais de recouvrement exposés (en ce compris honoraires d'avocat, d'officier ministériel, de tout conseil ou professionnel du recouvrement) sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire, et ce conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce.

En cas de pluralité de commandes du Client, toutes sommes dues pour toute commande, et pour quelque cause que ce soit, deviendront immédiatement exigibles.

La Société se réserve le droit de subordonner la livraison des produits au paiement complet du prix.

7. LIVRAISON

7.1 Délais de livraison - Retards de livraison. Les délais de livraison sont ceux portés sur le Devis ou la confirmation de commande.

Les délais de livraison sont prolongés et/ou reportés, le cas échéant, à raison des modifications apportées au Devis ou de la durée des retards dus au Client.

Ils peuvent être prolongés ou reportés en cas de force majeure, de défaut ou retard d'approvisionnement de la Société en matériaux nécessaires à l'exécution de la commande (sous réserve que ce défaut ou ce retard ne lui soit pas imputable et que la Société ait mis en œuvre tous les moyens pour l'éviter), lorsque l'accès au lieu de livraison ou la livraison même sont rendus impossibles, notamment en raison des conditions climatiques, de maladies, épidémies et pandémies ou encore de toute injonction administrative pouvant en résulter.

Dans ce cas, la Société ne peut être tenue redevable d'aucune pénalité de retard.

Les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à dommages-intérêts, à retenue ni à annulation des commandes en cours.

La Société sera en droit de suspendre la livraison des produits et ne sera pas tenue de respecter les délais prévus au Devis dans le cas où le Client n'aurait pas respecté les conditions de paiement prévues au Devis.

7.2 Modalités de livraison. La livraison s'effectue soit par la remise directe des produits au Client ou à son transporteur sur le parc, soit par la Société ou un transporteur affrété par ses soins, à l'adresse de livraison indiquée sur le Devis ou le bon de commande.

7.2.1 Enlèvement par le Client ou son transporteur. En cas d'enlèvement direct des produits par le Client ou son transporteur, ils voyagent aux risques et périls du Client, y compris à l'égard de tout Client consommateur, au sens du Code de la consommation, et ce conformément aux dispositions des articles L.138-4 et L. 138-5 du Code de la Consommation.

En cas d'enlèvement direct des produits par le Client, celui-ci s'engage à utiliser un véhicule de transport adapté à la taille et au poids des marchandises et à respecter le poids total autorisé en charge dudit véhicule et à en assumer toute la responsabilité sans recours contre la Société à quelque titre et pour quelque cause que ce soit, notamment en cas d'accident ou de sanction d'une infraction quelconque.

Le Client s'engage à faire enlever ses produits dans un délai de huit jours à compter de la date à laquelle la Société l'informe de la disponibilité de sa commande. Le défaut d'enlèvement des marchandises à la date convenue met à la charge du Client les frais en résultant notamment de manutention et de dépôt, fixés forfaitairement à la somme de 20 Euros par jour de retard et par mètre cube de marchandises

concernées. En tout état de cause, la Société se réserve la faculté d'effectuer la livraison forcée, aux frais et risques du Client, ou d'invoquer la résolution de la vente sans sommation conformément à l'article 1657 du Code Civil, à l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de la mise à disposition des produits, l'acompte versé par le Client restant acquis à la Société.

7.2.2 Transport effectué par la Société ou un transporteur affrété par la Société. Les produits voyagent aux risques et périls du Client quels que soient le mode de transport (sauf si le Client est un consommateur, au sens du Code de la consommation, le transfert des risques s'opérant alors à la remise des produits au Client ou au tiers désigné par lui, conformément aux dispositions de l'article L.138-4 du Code de la Consommation).

La Société émet un bon d'expédition qui est joint à tout colis expédié chez le Client, qui fait foi de la date d'expédition et de la quantité et la qualité des produits transportés.

Le Client s'engage à faire ses meilleurs efforts pour réceptionner les produits dans les délais indiqués par la Société ou son transporteur, sans recours possible contre la Société en cas de défaut de réception et/ou de frais de gardiennage appliqués par le transporteur.

Il appartient au Client de vérifier la conformité de la livraison en présence du transporteur, si le transport n'est pas directement effectué par la Société, ce dernier ne pouvant s'y opposer et, en cas d'avaries ou de manquants, de faire, sous sa responsabilité, toutes constatations nécessaires et de confirmer ses réserves par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur dans les trois jours qui suivent la réception des produits et d'exercer tous recours contre lui, à ses frais, conformément à l'article L. 133-3 du Code de Commerce, sans que la Société ne puisse être recherchée à ce sujet. L'absence de protestation motivée adressée au transporteur dans les formes et délais prévus par l'article L. 133-3 du Code de commerce emportera présomption de parfaite réception par le Client.

7.3 Réception. Lorsque la réception intervient dans les locaux de la Société, par la remise des produits directement au Client, la signature du bon d'expédition par le Client vaut réception des produits en parfait état et conforme à la commande.

Dans tous les autres cas, et sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les manquants, les vices apparents ou sur la non-conformité des produits livrés par rapport à la commande et au bon d'expédition, doivent être formulées auprès de la Société, par écrit (LRAR, télécopie, mail), dans les 48 heures de la réception des produits par le Client, et avant tout montage, utilisation ou installation par le Client sur ses propres produits ou ceux de ses propres clients. A défaut, les produits seront réputés acceptés sans réserve et conformes à la commande et au bon d'expédition.

L'apposition de réserves sans autres précisions liées à des constats matériels de l'état des biens est dépourvue de toute valeur probante. Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Le Client s'interdit également d'utiliser les produits faisant l'objet de réserves. A défaut, le Client sera réputé avoir accepté les marchandises sans réserve.

8. GARANTIES - ASSURANCES

La fourniture des produits de la Société est soumise aux garanties légales applicables, dans les termes et conditions prévues par les textes en vigueur, à l'exclusion de toute autre garantie ou responsabilité quelconque.

Aucune garantie n'est due en cas de défaut résultant de l'usure naturelle, d'un accident extérieur, d'un défaut d'utilisation ou d'entretien, d'un entretien ou une utilisation non conforme aux instructions et recommandations de la Société, de fausses manœuvres ou d'une mauvaise utilisation par le Client ou encore par une utilisation ou une modification du produit non prévue ni spécifiée par le Client à la commande.

Mise en œuvre des garanties légales dues au Client ayant la qualité de consommateur ou de non professionnel au sens du Code de la consommation :

La Société est garante de la conformité de ses produits, conformément aux articles L. 217-3 et suivants du Code de la consommation applicable au Client ayant la qualité de consommateur ou de non professionnel au sens du Code de la consommation et de la garantie des vices cachés au sens des articles 1641 et suivants du Code civil, dans les conditions suivantes :

1- Garantie légale de conformité

Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le Client ayant la qualité de consommateur ou

de non professionnel au sens du Code de la consommation :

- bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir ;
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par [l'article L.217-12](#) du Code de la consommation ;
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les vingt-quatre mois suivant la délivrance du bien, sauf pour les biens d'occasion pour lesquels ce délai est ramené à 6 mois.

Le Client, ayant la qualité de consommateur ou de non professionnel au sens du Code de la consommation, qui entend mettre en œuvre la garantie légale de non-conformité doit s'adresser à la Société dont les coordonnées sont indiquées à l'article 1.

2- Garantie des défauts de la chose vendue

Le Client, ayant la qualité de consommateur ou de non professionnel au sens du Code de la consommation, peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de [l'article 1641](#) du code civil. Il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à [l'article 1644](#) du code civil.

9. RESPONSABILITES

La Société sera déchargée de toute responsabilité à raison des retards ou défauts d'exécution des obligations contractuelles qui lui incombent et qui seraient la conséquence de faits relevant de la force majeure tel que défini par la jurisprudence française ou à des circonstances indépendantes de sa volonté et non-occasionnées par sa négligence. Déchargent ainsi, et notamment, la Société de son obligation d'exécuter ses prestations : la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves totales ou partielles, les pénuries, les interruptions de services de fourniture d'électricité, de réseau internet, de fibre internet, de matières premières, les accidents, les conditions climatiques, les maladies, épidémies et pandémies ou encore toute injonction administrative pouvant en résulter.

La Société s'engage à informer le Client de la survenance de tout événement de cette nature susceptible d'entraîner un retard ou une inexécution de ses obligations. Dès la disparition du cas de force majeure, la Société fera ses meilleurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de ses obligations contractuelles.

La responsabilité de la Société ne pourra pas être engagée en cas de préjudice, direct ou indirect, affectant les biens ou les personnes, subi par le Client ou un tiers, du fait du Client ou de ses préposés et prestataires, notamment en cas de faute, négligence, omission ou non-respect de ses obligations au titre des présentes conditions générales.

La Société ne sera tenue qu'à la réparation des dommages matériels et corporels directs causés au Client ou tout tiers en cas de mauvaise exécution ou d'exécution partielle de ses prestations. La responsabilité de la Société ne peut jamais être engagée pour les dommages indirects et/ou immatériels, prévisibles ou imprévisibles (incluant la perte de profits ou de chiffre d'affaires) découlant de la fourniture de ses prestations. Est considéré comme préjudice indirect, immatériel ou consécutif tout préjudice financier ou commercial, perte de bénéfice, de données, de commande ou de clientèle, ainsi que toute action dirigée contre le Client par un tiers.

10. RESERVE DE PROPRIETE

LES PRODUITS LIVRES DEMEURENT LA PROPRIETE DE LA SOCIETE JUSQU'AU PAIEMENT INTEGRAL DE LEUR PRIX EN PRINCIPAL ET ACCESSOIRE.

Ces dispositions ne font pas obstacle, dès la livraison des produits, au transfert au Client des risques de perte ou de détérioration desdits biens ou des dommages dont ils seraient la cause, conformément aux dispositions du paragraphe 7.

Le Client s'interdit de donner en gage ou garantie les produits livrés dont le prix ne serait pas intégralement payé à la Société. Il est également interdit au Client d'en disposer pour les revendre ou les transformer avant que le prix ne soit intégralement et définitivement payé.

11. DONNEES PERSONNELLES

Par l'achat des produits de la Société, le Client autorise la Société à collecter et conserver des données nominatives le concernant de manière libre et éclairée, et ce, pour lui permettre de répondre à la demande d'offre commerciale du Client, de traiter sa commande, de constituer un fichier clientèle et d'établir les factures.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels prestataires de la Société chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes. Elles peuvent également être utilisées et transférées aux autres sociétés du groupe auquel appartient la Société à des fins de prospection commerciale pour des produits ou services connexes à ceux fournis, de fidélisation, d'animation, d'information commerciale, et d'études statistiques.

Ces données sont collectées, enregistrées et stockées sur supports papier et/ou sur des serveurs basés sur le territoire de l'Union Européenne en conformité avec les dispositions de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 dans sa version en vigueur à la date des présentes, ainsi qu'avec les dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Les données recueillies par la Société sont exclusivement nécessaires à l'établissement du Devis et à l'exécution des commandes visées aux présentes conditions générales.

A la clôture du dossier, la Société se réserve le droit de procéder à l'archivage des données personnelles qu'elle a pu être amenée à collecter en exécution des présentes, pour la durée de prescription des actions en responsabilité. Dans ce cas, les données archivées seront stockées sur un serveur sécurisé auquel seul le représentant légal de la Société pourra accéder, et ce, exclusivement dans le cadre d'un contentieux dont la résolution nécessite la communication judiciaire desdites données puis définitivement supprimées à l'expiration des délais de prescriptions ou à l'expiration du délai légal de conservation des documents concernés, si elle est postérieure.

La Société s'engage à assurer la sécurité et la protection de la confidentialité des données personnelles collectées afin d'empêcher notamment qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non autorisés. La Société s'engage à assurer et à faire respecter par tout prestataire technique la plus stricte confidentialité et sécurité dans le processus de traitement, de stockage et de sauvegarde des données personnelles du Client, et ce dans le plus strict respect du RGPD.

Conformément au RGPD, la Société s'engage à informer le Client sans délai de toute violation des données personnelles dont il aurait connaissance.

Chaque Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'effacement des données personnelles le concernant, conformément aux dispositions de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 dans sa version en vigueur à la date des présentes et conformément à la réglementation communautaire. Le droit d'accès, de modification, de rectification et d'effacement ci-dessus prévu, s'exerce en écrivant à la Société à l'adresse email suivante : *à compléter*.

Pour l'application du présent article, les données personnelles s'entendent des seules données permettant d'identifier directement ou indirectement une personne physique.

12. PROPRIETE INTELLECTUELLE

La dénomination « ROKAÏ NEGOCE », la marque « KAYOU », ainsi que l'ensemble des marques figuratives ou non et plus généralement toutes les autres marques, illustrations et logotypes figurant sur les biens, leurs accessoires et emballages ainsi que les images des produits et réalisations de la Société, qu'elles soient déposées ou non, sont et demeureront la propriété exclusive de la Société. Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces marques, illustrations, images pour quelque motif et sur quelque support que ce soit, sans l'accord préalable et écrit de la Société, est strictement interdite. Il en est de même pour tout droit d'auteur, dessin, modèle et brevet qui sont la propriété de la Société.

13. OPPOSITION AU DEMARCHAGE TELEPHONIQUE

Au titre de la vente de ses produits, la Société est amenée à recueillir les coordonnées téléphoniques du Client, pour les seuls besoins de l'exécution du contrat qui les lie.

En application des dispositions des articles L.223-1 et L.223-2 du Code de la consommation, il est rappelé que le Client ayant la qualité de « consommateur », tel que ce terme est défini au Code de la consommation, peut s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique (Bloctel), s'il ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, en dehors de sa relation contractuelle avec la Société.

14. REGLEMENT DES LITIGES

A défaut d'accord amiable que les parties s'efforceront de rechercher dans le cadre de tout mode alternatif de règlement des litiges, tout différend entre les parties sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de LA ROCHE SUR YON.

En cas de litige, le Client, ayant la qualité de consommateur au sens du Code de la consommation, peut adresser sa réclamation à la Société par courrier électronique à l'adresse e-mail timothee@kayou-stgilles.fr ou téléphone au numéro 02 51 31 95 45 (numéro non surtaxé conformément aux dispositions de l'article L.121-16 du Code de la consommation).

En l'absence de réponse de la Société, ou si aucune solution amiable ne peut être trouvée, le Client pourra soumettre le différend au médiateur de la consommation désigné par la Société dont les coordonnées suivent : AME CONSO, 11 place Dauphine, 75001 PARIS, <https://www.mediationconso-ame.com/contacter-mediation-ame.html>.

Les parties au contrat restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation ainsi que, en cas de recours à la médiation, d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

15. DROIT APPLICABLE

Le Devis, les présentes conditions générales et tout autre document contractuel établi entre les parties sont soumis au droit français.

16. ELECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par la Société en son siège social.

Par sa signature, le soussigné accepte les présentes conditions générales et que les données personnelles qu'il a communiquées soient traitées et utilisées conformément auxdites conditions générales.

Signature du Client précédée de « Bon pour accord » :